

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.079

L'An deux Mille Quatorze, le 2 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 mai 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 mai 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Eva ROY représentée par M. Philippe CAU
Mme Dominique BERGEROT représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Florence DEAU représentée par M. René-Luc CHABASSE
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par Mme Nelly SERRE

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION COMITE DES FETES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN - AVENANT N°2

RAPPORTEUR : M. Bernard GIRAUD

VOTE : UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
1 ABSTENTION

Par des délibérations en date du 20 décembre 2013 et du 28 avril 2014, le Conseil Municipal a octroyé une subvention totale de 160.000 € (cent soixante mille euros), au profit de l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan, pour l'année 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 90.000 € (quatre-vingt-dix mille euros), portant la subvention globale à 250.000 € (deux cent soixante-dix mille euros), d'approuver en conséquence l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°2,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

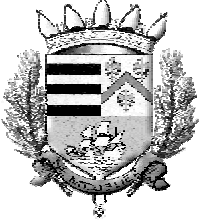
- d'attribuer une subvention complémentaire de 90.000 € (quatre-vingt-dix mille euros), à l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°2.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 juin 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENCO



CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS
ENTRE LA COLLECTIVITE ET L'ASSOCIATION
« COMITE DES FETES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN (CFAR) »
AVENANT N°2

DCM 14.079

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2014

D'UNE PART,

ET

L'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 29 juillet 2010, sous le numéro W172003094, représentée par Monsieur Patrick LE GUINIO, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du 20 décembre 2013, la Ville de ROYAN a octroyé une subvention de 80.000 € (quatre vingt mille euros) à l'Association Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR).

Par délibération en date du 28 avril 2014, *la Ville* a décidé d'octroyé une subvention complémentaire de 80.000 € (quatre vingt mille euros) à *l'Association*.

En plus de ces engagements, *la Ville* a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 90.000 € (quatre-vingt-dix mille euros) à *l'Association*, portant ainsi la subvention totale à 250.000 € (deux cent cinquante mille euros).

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à l'association.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique culturelle et d'animation de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 90.000 € (quatre-vingt-dix mille euros) portant la subvention totale à 250.000 € (deux cent cinquante mille euros). Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'association*,
Le Président,

Patrick LE GUINIO

Fait à ROYAN, le 19 juin 2014

Pour la Ville de ROYAN,

Pour le Député-Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 juin 2014

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Député-Maire

HÔTEL DE VILLE - 80 Avenue de Pontailac - CS N°80218 - 17205 ROYAN CEDEX - (: 05.46.39.56.56 - 2 : 05.46.39.56.57
Internet : www.ville-royan.fr - email : mairie@mairie-royan.fr